

## CELLULAIRE AU VOLANT / SÉCURITÉ DES ENFANTS À BORD D'UN VÉHICULE

### INTERDIT!

La conduite automobile exige toute votre attention et votre concentration. Au volant, vous devez constamment être à l'affût des nombreux imprévus qui peuvent survenir sur la route. Or, se servir d'un téléphone au volant constitue une importante source de distraction.

### LES DANGERS DU CELLULAIRE AU VOLANT

Conduire et téléphoner en même temps augmente le risque d'accident. Selon une étude réalisée au Québec, un conducteur qui utilise un téléphone cellulaire a 38% plus de risques d'accident. Le risque d'infractions au Code de la sécurité routière (ex: brûler un feu rouge, ne pas respecter un arrêt obligatoire ) augmente lui aussi. En outre, le risque augmente avec la fréquence d'utilisation : les grands utilisateurs ont un risque plus élevé de collision que les utilisateurs occasionnels.

---

### C'EST LA LOI

En auto, les enfants qui mesurent **moins de 63 cm en position assise** (entre le siège et le sommet du crâne) doivent être installés dans un siège d'auto adapté à leur poids. Les contrevenants s'exposent à une amende de 115 à 154 \$ et à trois points d'inaptitude. Lors de déplacements en **taxi** sans siège d'auto pour enfants, les enfants doivent être maintenus par la ceinture de sécurité, sauf s'ils sont trop petits pour se tenir droit seuls. Mais ce n'est pas tout d'avoir un siège : il faut bien le choisir, bien l'installer et bien attacher l'enfant.

**Qu'il soit grand ou petit, c'est votre responsabilité.**

Source : [www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)